

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2377

5 décembre 2009

### SOMMAIRE

<b>Acelux S.C.A. Holding</b> .....	<b>114088</b>	<b>Jupiter S.A.</b> .....	<b>114051</b>
<b>ALVA Luxembourg S.A.</b> .....	<b>114087</b>	<b>Kaupthing Advisory Company S.A.</b> .....	<b>114080</b>
<b>Backblock S.à r.l.</b> .....	<b>114086</b>	<b>KBC Conseil-Service</b> .....	<b>114092</b>
<b>Belbruck S.A.</b> .....	<b>114075</b>	<b>LD Luxembourg Holding S.A.</b> .....	<b>114086</b>
<b>Bisquit S.A.</b> .....	<b>114088</b>	<b>Lingupedia Investments S. à r. l.</b> .....	<b>114091</b>
<b>Brit Overseas Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>114083</b>	<b>LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l.</b> .....	<b>114082</b>
<b>Caberwood S.à r.l.</b> .....	<b>114085</b>	<b>Maral Invest</b> .....	<b>114087</b>
<b>Capstar Holding S.A.</b> .....	<b>114073</b>	<b>Martley ENOP 1 S.à r.l.</b> .....	<b>114084</b>
<b>Capstar S.A., SPF</b> .....	<b>114073</b>	<b>Martley ENOP 2 S.à r.l.</b> .....	<b>114082</b>
<b>Cedamco S.A.</b> .....	<b>114092</b>	<b>Metals Finance Corporation S.A.</b> .....	<b>114050</b>
<b>CHRIST Party &amp; Catering Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>114091</b>	<b>Muscle Machine Holding S.A.</b> .....	<b>114081</b>
<b>Clearinvest S.A.</b> .....	<b>114076</b>	<b>NeoElectra Lux S.à r.l.</b> .....	<b>114093</b>
<b>Crosscheck (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>114083</b>	<b>Newell Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>114096</b>
<b>D.A.L. Holding, Société Anonyme</b> .....	<b>114091</b>	<b>NFC Luxembourg S.A.</b> .....	<b>114073</b>
<b>DI SA</b> .....	<b>114051</b>	<b>Northern Coast S.A.</b> .....	<b>114084</b>
<b>Domain Invest S.A.</b> .....	<b>114051</b>	<b>Novare Energy S.A.</b> .....	<b>114089</b>
<b>Duferco Industrial Investment S.A.</b> .....	<b>114050</b>	<b>Ocean Wave S.à r.l.</b> .....	<b>114081</b>
<b>Espim S.A.</b> .....	<b>114083</b>	<b>Orient Investment S.A.</b> .....	<b>114093</b>
<b>Eurolog3 S.A.</b> .....	<b>114076</b>	<b>Patron Project V S.à r.l.</b> .....	<b>114092</b>
<b>Europolis S.A.</b> .....	<b>114076</b>	<b>Pro-Expansia S.A.</b> .....	<b>114050</b>
<b>Financière Lafayette S.C.A.</b> .....	<b>114088</b>	<b>REF IV Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>114075</b>
<b>Fontgrande S.A.</b> .....	<b>114077</b>	<b>Regulator Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>114077</b>
<b>G5 Luxembourg S.A.</b> .....	<b>114084</b>	<b>Silven Properties S.à r.l.</b> .....	<b>114081</b>
<b>Gilinvest S.A.</b> .....	<b>114096</b>	<b>Sogeva Participations S.A.</b> .....	<b>114085</b>
<b>Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>114082</b>	<b>Sogeva Participations S.A.</b> .....	<b>114087</b>
<b>Hotepar S.A.</b> .....	<b>114096</b>	<b>The Netherlands International Investment S.à r.l.</b> .....	<b>114078</b>
<b>Infotechnique S.A.</b> .....	<b>114089</b>	<b>TMD Friction Group S.A.</b> .....	<b>114086</b>
<b>Island Capital S.à r.l.</b> .....	<b>114085</b>	<b>Wanchai Europe S.A.</b> .....	<b>114089</b>

**Duferco Industrial Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 49.308.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 octobre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, de son poste d'administrateur, a été acceptée.
2. Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, de nationalité belge, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 23 avril 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Patrick MOINET.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145278/18.

(090175969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Metals Finance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 42.533.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Michael HERBECK, demeurant à D-83395 FREILASSING, 11, Obere Feldstrasse, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009145279/16.

(090175951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Pro-Expansia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 52.577.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2009 comme suit:

*Conseil d'administration*

En remplacement de Mr Jean Paul Goerens démissionnaire a été élu comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Business Controls & Services International SA en abrégé BCSI SA, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 11 398, ayant son siège social au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et représentée par son administrateur délégué Madame Béatrice Niedercorn, ayant son adresse professionnelle au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2009145890/20.

(090176830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Jupiter S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009145280/19.

(090175936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**DI SA, Société Anonyme,  
(anc. Domain Invest S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 135.830.

—  
L'an deux mille neuf, le six octobre à 14.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Domain Invest S.A. (les Actionnaires), une société anonyme ayant son siège social au 18-24, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.830 (la Société), constituée par acte notarié en date du 28 décembre 2007, par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 496 du 26 février 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par acte notarié en date du 2 juin 2008, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1737 du 15 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Buck, directeur de sociétés, demeurant à 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Cents, qui nomme comme secrétaire Jérôme Wittamer, employé, demeurant à 6, rue d'Eischen B-6700 Arlon. L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit.

Le nom des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, le nom des souscripteurs d'Actions Privilégiées A et d'Actions Privilégiées B, définies ci-dessous, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent ou vont souscrire sont indiqués dans une feuille de présence. La feuille de présence et les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît de la feuille de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de la dénomination sociale et modification de l'article 1 des statuts.
3. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts.
4. Modification de l'article 3 des statuts par l'échange de chaque action privilégiée sans valeur nominale contre deux actions privilégiées sans valeur nominale, sans augmentation du capital social.
5. Première augmentation du capital social d'un montant de EUR 4.998.650,- afin de le porter de EUR 1.549.310,- à EUR 6.547.960,- par l'émission de 5.140 Actions Privilégiées A rémunérées par apports en numéraire, renonciation aux droits préférentiels de souscription, souscription et libération des actions émises, constatation de l'augmentation de capital et modification de l'article 3 des statuts.

6. Deuxième augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.797.180,- afin de le porter de EUR 6.547.960,- à EUR 8.345.140,- par l'émission de 1.848 Actions Privilégiées B rémunérées par apports en numéraire, renonciation aux droits préférentiels de souscription, souscription et libération des actions émises, constatation de l'augmentation de capital et modification de l'article 3 des statuts.

7. Troisième augmentation du capital social d'un montant de EUR 3.467.935,- afin de le porter de EUR 8.345.140,- à EUR 11.813.075,- par l'émission de 3.566 Actions Privilégiées B rémunérées par apports en nature, renonciation aux droits préférentiels de souscription, souscription et libération des actions émises, rapport du réviseur d'entreprise, constatation de l'augmentation de capital et modification de l'article 3 des statuts.

8. Refonte des statuts.

9. Nomination de nouveaux administrateurs.

10. Divers.

Après avoir examiné les différents points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Toutes les actions représentatives du capital social étant représentées à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considérant eux-mêmes valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société « Domain Invest S.A. » en la dénomination « DI SA». La modification de l'article 1 des Statuts qui s'y rapporte sera effectuée à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société. La Société a désormais pour objet social:

«3.1 L'objet de la Société consiste en l'acquisition, la revente, la gestion et la valorisation de noms de domaine sur Internet, pour compte propre et pour compte de tiers. La Société peut acquérir, développer et employer toutes les techniques et instruments nécessaires à l'exploitation et à la gestion de ses noms de domaines. La Société pourra également commercialiser ces techniques et instruments.

3.2 La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et en assurer la gestion. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie de son groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société faisant partie de son groupe et de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société faisant partie de son groupe. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut acquérir tous droits de propriété intellectuelle, de marques, brevets ou autres, employer et utiliser toutes techniques et instruments y relatifs ou nécessaires à une gestion efficace de la propriété intellectuelle, des marques, brevets ou autres, et procéder à l'enregistrement de tous droits généralement quelconques ayant trait à la propriété intellectuelle, des marques, brevets ou autres.

3.6 La Société peut aussi détenir, exploiter, mettre en valeur, vendre ou louer des immeubles, terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens mobiliers ou immobiliers ou qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

La modification de l'article 2 des Statuts qui s'y rapporte sera effectuée à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée note et accepte à l'unanimité que, le capital social restant inchangé, le pair comptable de chaque action ordinaire ou privilégiée existante soit diminué en conséquence.

La modification de l'article 3 des Statuts qui s'y rapporte sera effectuée à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

##### *Création de la classe d'Actions Privilégiées A*

L'Assemblée décide de créer une classe d'actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, les Actions Privilégiées A.

##### *Emission d'Actions Privilégiées A*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.998.650,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante euros) afin de le porter de EUR 1.549.310,- (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix euros) à EUR 6.547.960,- (six millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent soixante euros) par l'émission de 5.140 (cinq mille cent quarante) Actions Privilégiées A en faveur de BIP Venture Partners S.A., Sicar et de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement - Luxembourg (SNCI) (les Actionnaires Privilégiés A).

##### *Renonciation aux droits préférentiels de souscription*

L'Assemblée prend acte de la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwiek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann, Roger Greden et Croissance Europe S.A, dans le cadre de l'émission d'Actions Privilégiées A.

##### *Souscription - Libération*

Les Actions Privilégiées A sont souscrites et libérées de la manière suivante:

1. BIP Venture Partners S.A., Sicar, une société anonyme dont le siège social est au 1, rue des Coquelicots L-1356 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.029 déclare souscrire à 2.570 Actions Privilégiées A, par apport en numéraire de EUR 2.499.325,- (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros) dont 100% seront immédiatement libérés.

2. SNCI, un établissement bancaire public établi à 7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro J0000001 déclare souscrire à 2.570 Actions Privilégiées A, par apport en numéraire de EUR 2.499.325,- (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros), dont 100% seront immédiatement libérés.

BIP Venture Partners S.A., Sicar et SNCI sont valablement représentés par, respectivement, Marc Faber et Marco Goeler, en vertu de procurations signées ne varietur par ceux-ci et par le notaire instrumentant, qui seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le montant représentant la libération de 100% des apports en numéraire relatifs à l'émission d'Actions Privilégiées A est à la disposition de la Société, ce qui a été établi au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Constatation de l'augmentation de capital*

L'Assemblée, désormais constituée des Actionnaires et des Actionnaires Privilégiés A, constate l'augmentation du capital social d'un montant de EUR 4.998.650,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante euros) pour le porter de EUR 1.549.310,- (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix euros) à EUR 6.547.960,- (six millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent soixante euros) par l'émission de 5.140 (cinq mille cent quarante) Actions Privilégiées A.

##### *Modification de l'article 3 des Statuts*

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif au capital social conformément au texte de cet article, tel qu'approuvé à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Sixième résolution*

##### *Création de la classe d'Actions Privilégiées B*

L'Assemblée décide de créer une classe d'actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, les Actions Privilégiées B.

L'Assemblée décide de convertir les 1.516 (mille cinq cent seize) actions privilégiées existantes en Actions Privilégiées B. La modification de l'article 3 des Statuts qui s'y rapporte sera effectuée à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

##### *Emission d'Actions Privilégiées B rémunérées par apports en numéraire*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.797.180,- (un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingts euros) afin de le porter de EUR 6.547.960,- (six millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent soixante euros) à EUR 8.345.140,- (huit millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante euros)

par l'émission de 1.848 (mille huit cent quarante-huit) Actions Privilégiées B en faveur de ArticVision S.A. Holding, Bracht Philippe, Coucke Michel, De Guchteneere Eric, Frère Louis, Glaesener Thierry, Le Grelle Anita, Penning Christian, Penning John, Schneider Daniel, Schneider Pierre, Soconord Group S.A., Stein Bernard, Stein Lambert Claude, Le Hodey Philippe et Mestdag Philippe.

#### *Renonciation aux droits préférentiels de souscription*

L'Assemblée prend acte de la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par les Actionnaires Privilégiés A, Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwiek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann, Croissance Europe S.A, SNCI et BIP Venture Partners S.A., Sicar, dans le cadre de l'émission d'Actions Privilégiées B.

#### *Souscription - Libération*

Les Actions Privilégiées B sont souscrites et libérées de la manière suivante:

1. ArticVision S.A. Holding, dont le siège social est au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.836 déclare souscrire à 154 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 149.765,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

2. Bracht Philippe, dont l'adresse est 147 Av. W. Churchill, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 156 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 151.710,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

3. Coucke Michel dont l'adresse est 99, rue F.Pelletier, B-1030 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 20 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 19.450,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

4. De Guchteneere Eric dont l'adresse est 12, Singel, B-1650 Beersel, Belgique déclare souscrire à 514 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 499.865,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

5. Frère Louis dont l'adresse est 106, avenue de l'Observatoire, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 103 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 100.167,5, dont 100% seront immédiatement libérés.

6. Glaesener Thierry dont l'adresse est 3, rue Calmes, L-1310 Luxembourg déclare souscrire à 130 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 126.425,- dont 100% seront immédiatement libérés.

7. Le Grelle Anita dont l'adresse est rue Marconi, 123, B-1190 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 50.570,- dont 100% seront immédiatement libérés.

8. Penning Christian dont l'adresse est 9, rue des Bois, L-4981 Reckange-sur-Mess, déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 50.570,- dont 100% seront immédiatement libérés.

9. Penning John dont l'adresse est 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel, déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 50.570,- dont 100% seront immédiatement libérés.

10. Schneider Daniel dont l'adresse est 40, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, déclare souscrire à 103 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 100.167,5 dont 100% seront immédiatement libérés.

11. Schneider Pierre dont l'adresse est 21, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, déclare souscrire à 130 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 126.425,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

12. Soconord Group S.A., une société anonyme de droit belge dont le siège social est au 287, Av. Louise Bte 15 B-1050 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre du commerce de Bruxelles sous le numéro BE0429411179, déclare souscrire à 20 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 19.450,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

13. Stein Bernard dont l'adresse est Ferme de Klingelbour, L-8154 Bridel, déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 50.570,-, dont 100% seront immédiatement libérés.

14. Stein-Lambert Claude dont l'adresse est Ferme de Klingelbour, L-8154 Bridel, déclare souscrire à 155 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 150.737,5, dont 100% seront immédiatement libérés.

15. Le Hodey Philippe dont l'adresse est 23, avenue de l'Horizon à B-1150 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 103 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 100.167,50, dont 100% seront immédiatement libérés.

16. Mestdag Philippe dont l'adresse est Drève du Caporal 44, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en numéraire de EUR 50.570,- dont 100% seront immédiatement libérés.

Bracht Philippe, Coucke Michel, Le Grelle Anita, Soconord Group S.A., Le Hodey Philippe et Mestdag Philippe sont tous valablement représentés par Louis Frère, ArticVision S.A. Holding et De Guchteneere Eric par Jérôme Wittamer, Glaesener Thierry, Penning Christian, Penning John, Schneider Pierre, Stein Bernard et Stein-Lambert Claude par Daniel Schneider, tous en vertu de procurations signées et variées par ceux-ci et par le notaire instrumentant, qui seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le montant représentant la libération de 100% des apports en numéraire relatifs à l'émission d'Actions Privilégiées B est à la disposition de la Société, ce qui a été établi au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation de l'augmentation de capital*

L'Assemblée, désormais constituée des Actionnaires, des Actionnaires Privilégiés A et des souscripteurs énumérés à la présente résolution, constate l'augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.797.180,- (un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt euros) pour le porter de EUR 6.547.960,- (six millions cinq cent quarante-

sept mille neuf cent soixante euros) à EUR 8.345.140,- (huit millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante euros) par l'émission de 1.848 (mille huit cent quarante-huit) Actions Privilégiées B.

#### *Modification de l'article 3 des Statuts*

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif au capital social conformément au texte de cet article, tel qu'approuvé à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Septième résolution*

##### *Emission d'Actions Privilégiées B rémunérées par apport en nature*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.467.935,- (trois millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros) afin de le porter de EUR 8.345.140,- (huit millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante euros) à EUR 11.813.075,- (onze millions huit cent treize mille soixante-quinze euros) par l'émission de 3.566 (trois mille cinq cent soixante-six) Actions Privilégiées B en faveur de ArticVision S.A. Holding, Bedoret Jacques, Bracht Philippe, Coucke Michel, Delvigne Marie Noëlle, De Bauw François, De Spoelberch Rodolphe, Frère Louis, Greden Roger, Hotimsky Marc, Lachowsky Paul, Leempoel Martin, Leempoel Sébastien, Leempoel Jonathan, Massart François, Rosier Claude, Soconord Group S.A., ter Hark Eric, Transfiduciaire AG, Van Ginderdeuren André, Walckiers Georges et Wulfsdonck Investment S.A.

##### *Renonciation aux droits préférentiels de souscription*

L'Assemblée prend acte de la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par les Actionnaires Privilégiés A, les actionnaires privilégiés ayant souscrit des actions B par apport en numéraire suivant la sixième résolution, Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann et Croissance Europe S.A, dans le cadre de l'émission d'Actions Privilégiées B.

##### *Souscription - Libération*

Les Actions Privilégiées B ainsi émises sont souscrites et libérées de la manière suivante:

1. ArticVision S.A. Holding, dont le siège social est au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.836 déclare souscrire à 260 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 252.850,-.
2. Bedoret Jacques dont l'adresse est 55, avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
3. Bracht Philippe dont l'adresse est 147 Av. W. Churchill, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
4. Coucke Michel dont l'adresse est 99 rue F. Pelletier, B-1030 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 76 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 73.910,-.
5. Delvigne Marie Noëlle dont l'adresse est 10 Via Agostino Bertani 20154 Milano, Italie déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
6. De Bauw François dont l'adresse est 40, avenue Herbert Hoover, B-1200 Bruxelles, Belgique, déclare souscrire à 206 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 200.335,-.
7. De Spoelberch Rodolphe dont l'adresse est 20, rue Stallaert, B-1050 Bruxelles, Belgique, déclare souscrire à 1030 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 1.001.675,-.
8. Frère Louis dont l'adresse est 106, avenue de l'Observatoire, B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 206 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 200.335,-.
9. Greden Roger dont l'adresse est 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg déclare souscrire à 156 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 151.710,-.
10. Hotimsky Marc dont l'adresse est 76 ELM Park Road Londres SW36AU UK, déclare souscrire à 286 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 278.135,-.
11. Lachowsky Paul dont l'adresse est 58 Saint-Bernard Street, B-1060 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
12. Leempoel Martin dont l'adresse est avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
13. Leempoel Sébastien dont l'adresse est avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
14. Leempoel Jonathan dont l'adresse est avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
15. Massart François dont l'adresse est 7 rue Jean Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.
16. Rosier Claude dont l'adresse est 387 Tervurenlaan B-1150 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 78 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 75.855,-.

17. Soconord Group S.A., une société anonyme de droit belge dont le siège social est au 287, Av. Louise Bte 15, B-1050 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre du commerce de Bruxelles sous le numéro BE0429411179 déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.

18. ter Hark Eric dont l'adresse est 18 AV. Ernst Solvay B-1310 La Hulpe, Belgique, déclare souscrire à 78 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 75.855,-.

19. Transfiduciaire AG, une société de droit suisse dont le siège social est au 13 via Pretorio 6900 Lugano, Suisse, inscrite au registre du commerce de Suisse sous le numéro CH-514.3.000.399-8, déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.

20. Van Ginderdeuren André dont l'adresse est 102/8, Avenue de l'Observatoire B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 308 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 299.530,-.

21. Walckiers Georges dont l'adresse est 44 Av Montjoie B-1180 Bruxelles, Belgique déclare souscrire à 52 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 50.570,-.

22. Wulfsdonck Investment S.A., dont le siège social est au 40-48, Av. Herrmann-Deliaux, B-1160 Bruxelles, Belgique, déclare souscrire à 310 Actions Privilégiées B, par apport en nature d'une créance détenue sur la Société, pour un montant de EUR 301.475,-.

A l'exception de Louis Frère présent, ArticVision S.A. Holding est valablement représenté par Jérôme Wittamer, Roger Greden par Xavier Buck et les autres souscripteurs d'Actions Privilégiées B énumérés à la présente résolution sont tous valablement présents ou représentés par Louis Frère, en vertu de procurations signées ne varietur par ceux-ci et par le notaire instrumentant, qui seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

#### *Rapport du réviseur d'entreprise*

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les apports en nature de créances ont fait l'objet d'un rapport préparé par CLERC - Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., Réviseur d'entreprises, en date du 9 septembre 2009 (le Rapport).

Le Rapport conclut comme suit:

« Rien ne nous a laissé présumer que la valeur résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne serait pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 3.566 nouvelles actions de DOMAIN INVEST S.A. à émettre en échange. »

Ledit rapport restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Constatation de l'augmentation de capital

L'Assemblée, désormais constituée des Actionnaires, des Actionnaires Privilégiées A et des souscripteurs d'Actions Privilégiées B, constate l'augmentation du capital social d'un montant de EUR 3.467.935,- (trois millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros) afin de le porter de EUR 8.345.140,- (huit millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante euros) à EUR 11.813.075,- (onze millions huit cent treize mille soixante-quinze euros) par l'émission de 3.566 (trois mille cinq cent soixante-six) Actions Privilégiées B.

#### *Modification de l'article 3 des Statuts*

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif au capital social conformément au texte de cet article tel qu'approuvé à l'occasion de la refonte des statuts dont question sous la huitième résolution ci-dessous.

#### *Huitième résolution*

En conséquence du changement de dénomination, de la modification de l'objet social et des augmentations de capital successives, tel qu'il résulte de la deuxième à la septième résolutions, l'Assemblée décide d'approuver la modification et la refonte complète des Statuts de la Société, comme suit sans toutefois apporter d'autres modifications à l'objet social, tel que modifié et approuvé à la troisième résolution:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Le nom de la société est "DI SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) et le cas échéant, par un accord entre actionnaires opposable à la Société. Un accord entre actionnaires est opposable à la Société s'il a été signé par la Société agissant par son conseil d'administration ou un mandataire de celui-ci.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil).

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Sta-

tuts. Le siège social peut être transféré en dehors du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, prise à l'unanimité.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société consiste en l'acquisition, la revente, la gestion et la valorisation de noms de domaine sur Internet, pour compte propre et pour compte de tiers. La Société peut acquérir, développer et employer toutes les techniques et instruments nécessaires à l'exploitation et à la gestion de ses noms de domaines. La Société pourra également commercialiser ces techniques et instruments.

3.2 La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et en assurer la gestion. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie de son groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société faisant partie de son groupe et de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société faisant partie de son groupe. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut acquérir tous droits de propriété intellectuelle, de marques, brevets ou autres, employer et utiliser toutes techniques et instruments y relatifs ou nécessaires à une gestion efficace de la propriété intellectuelle, des marques, brevets ou autres, et procéder à l'enregistrement de tous droits généralement quelconques ayant trait à la propriété intellectuelle, des marques, brevets ou autres.

3.6 La Société peut aussi détenir, exploiter, mettre en valeur, vendre ou louer des immeubles, terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens mobiliers ou immobiliers ou qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à onze millions huit cent treize mille soixante-quinze euros (EUR 11.813.075,-), représenté par:

- sept mille cinq cents (7.500) actions ordinaires, sans valeur nominale (les Actions Ordinaires), détenues par les actionnaires ordinaires (les Actionnaires Ordinaires);
- cinq mille cent quarante (5.140) actions privilégiées A, sans valeur nominale (les Actions Privilégiées A), détenues par les actionnaires privilégiés A (les Actionnaires Privilégiés A);
- six mille neuf cent trente (6.930) actions privilégiées B, sans valeur nominale (les Actions Privilégiées B), détenues par les actionnaires privilégiés B (les Actionnaires Privilégiés B).

Les Actions Privilégiées A ensemble avec les Actions Privilégiées B sont désignées ci-après ensemble comme les Actions Privilégiées et; les Actions Privilégiées ensemble avec les Actions Ordinaires étant désignées ci-après ensemble comme les Actions.

Les Actionnaires Privilégiés A ensemble avec les Actionnaires Privilégiés B étant désignés par les Actionnaires Privilégiés et, les Actionnaires Privilégiés ensemble avec les Actionnaires Ordinaires étant désignés par les Actionnaires.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions sont et resteront nominatives.

6.2 Les actions sont cessibles, dans le respect (i) des conditions prévues par la loi et (ii) des dispositions contenues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires (y compris notamment le pacte d'actionnaires conclu entre tous les Actionnaires et la Société, en date du 2 octobre 2009, tel que modifié, le cas échéant) (le Pacte d'Actionnaires).

6.3 Les conditions, dispositions et restrictions applicables aux cessions d'actions sont communiquées par la Société à tout candidat acquéreur qui en fait la demande écrite et motivée, moyennant l'engagement pris par ce dernier de respecter les conditions mises à cette communication par la Société (y compris notamment tout engagement de confidentialité).

6.4 Toute cession réalisée conformément aux Statuts n'est valable et opposable à la Société qu'après l'adhésion par le tiers acquéreur à tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires (y compris notamment le Pacte d'Actionnaires).

6.5 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.6 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter, comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.7 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.8 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

6.9 Les Actionnaires Privilégiés bénéficient d'un droit de priorité lors de toute distribution de bénéfice ou en cas de liquidation. Les Actions Privilégiées bénéficient d'un paiement prioritaire ainsi que d'un rendement privilégié, sans préjudice de tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1 Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre et leur rémunération en respectant les dispositions contenues dans tout accord entre Actionnaires. Les administrateurs sont nommés pour six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale en respectant les dispositions contenues dans tout accord entre Actionnaires.

7.2 Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement en respectant les dispositions contenues dans tout accord entre Actionnaires. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

### 7.3 Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg, sauf accord contraire de tous les Administrateurs en cas de circonstances exceptionnelles.

(iii) Pour chaque réunion du Conseil d'administration, une convocation écrite est adressée à tous les administrateurs par courrier postal, télécopie ou courrier électronique suivi d'une télécopie au moins dix (10) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas les réunions du Conseil peuvent se tenir avec un préavis de 2 (deux) jours. Dans cette hypothèse la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Toute convocation contiendra la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et sera adressée à la dernière adresse indiquée par les membres du Conseil à la Société. Tout administrateur a le droit de joindre un point à l'ordre du jour si demande écrite (par courrier, télécopie ou courrier électronique suivi d'une télécopie) en est faite au président ou aux deux administrateurs ayant initié la réunion, cette demande devant se faire avec un préavis de 2 (deux) jours avant la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

(vi) Sans préjudice des dispositions prévues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une (1) voix. Si des majorités renforcées sont prévues dans tout accord en vigueur entre les Actionnaires, les décisions du Conseil sont valablement adoptées aux majorités y prévues. En cas de partage le Pacte d'Actionnaires s'applique. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par visioconférence. La participation par ce moyen équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Ces résolutions portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

### 7.4 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

### **Art. 8. Responsabilité des administrateurs.**

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Actionnaire(s)**

### **Art. 9. Assemblée générale des Actionnaires.**

#### 9.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### 9.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et à l'heure précisés dans les convocations. Des lettres recommandées contenant l'ordre du jour pour les assemblées, doivent être envoyées aux actionnaires quinze jours au moins avant la date à laquelle l'Assemblée Générale est tenue, à leur adresse figurant dans le registre des actions nominatives mais sans

qu'il doit être justifié par la Société de l'arrivée à destination de pareilles lettres. La preuve de la mise à la poste pourra toutefois être exigée de la Société.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable et délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour décidé d'un commun accord entre les actionnaires.

(iii) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par visioconférence. La participation à la réunion par ce moyen équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Sans préjudice des dispositions prévues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) Sans préjudice des dispositions prévues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires, l'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si (i) l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société et (ii) la moitié au moins du capital social est représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans chacune des Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux tiers des voix exprimées. Si des majorités plus rigoureuses sont prévues dans tout accord en vigueur conclu de temps à autre entre les Actionnaires, ces majorités doivent être respectées par l'Assemblée Générale.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société, le transfert du siège social, le transfert du siège de l'administration centrale au sens de l'article 2 de la Loi et le transfert de la majorité des opérations de la Société vers l'étranger exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires, le cas échéant.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 10. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

10.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

10.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

10.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

10.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

10.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 11. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

11.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

### **Art. 12. Affectation des bénéfices.**

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, sans préjudice des dispositions prévues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires, elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter. Les dispositions prévues dans tout accord en vigueur conclu de temps à autre entre les Actionnaires doivent être respectées.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

12.4 Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la Loi ou les Statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les Actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

12.5 Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux, sans préjudice des dispositions prévues dans tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires. Les dispositions prévues dans tout accord en vigueur conclu de temps à autre entre les Actionnaires (y compris le Pacte d'Actionnaires) sont à respecter dans le cadre de toute distribution éventuelle d'un boni de liquidation.

## VII. Dispositions générales

### Art. 14. Dispositions générales.

14.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, et transmis par courrier postal, télécopie ou e-mail suivi d'une télécopie.

14.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

14.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sans préjudice des dispositions légales d'ordre public, à tout accord en vigueur, conclu de temps à autre entre les Actionnaires. »

### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société, pour un terme venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

(i) BIP Venture Partners S.A., Sicar, représentée par son représentant permanent, Marc Faber, né le 2 juillet 1958 à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg Weimershof;

(ii) Louis Frère, né le 3 mai 1953 à Rome, Italie, dont l'adresse professionnelle est 106, avenue de l'Observatoire, B-1180, Bruxelles, Belgique.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé des administrateurs suivants:

- (i) Xavier Buck;

- (ii) Frederick Schiwiek;
- (iii) Paul Keating;
- (iv) BIP Venture Partners S.A., Sicar, représenté par son représentant permanent Marc Faber;
- (v) Louis Frère.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions en vue de tenir compte des résolutions qui précèdent et de donner pouvoir à chaque administrateur de procéder aux inscriptions requises dans le registre des actions et d'effectuer les formalités de publication ou de dépôt et autres.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000,- (huit mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the sixth of October at 2.00 p.m.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Domain Invest S.A. (the Shareholders), a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 18-24, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.830 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed dated December 28, 2007 before Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 496 of February 26, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a notarial deed dated June 2, 2008, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1737 of July 15, 2008.

The Meeting is opened under the chairmanship of Mr Xavier Buck, companies directors, residing in 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Cents, who appoints as secretary Jérôme Wittamer, employee, residing in 6, rue d'Eischen B-6700 Arlon. The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, private employee, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg. The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the Bureau.

The Bureau being thus constituted, the Chairman sets forth and requests the notary to record the following.

The names of the Shareholders present or represented at the Meeting, the names of the subscribers of Preferred A Shares and Preferred B Shares, as defined below, present or represented and the number of shares they hold or will subscribe are shown on an attendance list. The attendance list and the powers of attorney, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

It appears from the attendance list that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company are represented at the Meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting and waive the convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices
2. Change of the corporate name and amendment of article 1 of the articles of association
3. Amendment of the corporate object and amendment of article 2 of the articles of association
4. Amendment of article 3 of the articles of association by exchange of each preferred share without nominal value against two preferred shares without nominal value, without increase of the capital
5. First capital increase by an amount of EUR 4,998,650.- in order to raise it from EUR 1,549,310.- to EUR 6,547,960.- by the issuance of 5,140 Preferred A by contributions in cash, waiver of preferential subscription rights, subscription and payment of 100% of the new shares, acknowledgment of the capital increase and amendment of article 3 of the articles of association.
6. Second share capital increase by an amount of EUR 1,797,180.- in order to raise it from EUR 6,547,960.- to EUR 8,345,140.- by the issuance of 1,848 Preferred B Shares by contributions in cash, waiver of preferential rights of subscription, subscription and payment of 100% of the new shares, acknowledgment of the capital increase and amendment of article 3 of the articles of association.

7. Third capital increase by an amount of EUR 3,467,935.- in order to raise it from EUR 8,345,140.- to EUR 11,813,075.- by the issuance of 3,566 Preferred B Shares by contributions in kind, waiver of preferential rights of subscription, subscription and payment of the new shares, auditor's report, acknowledgment of the capital increase and amendment of article 3 of the articles of association.

8. Restatement of the articles of association

9. Appointment of new directors

10. Miscellaneous

After having reviewed the different items on the agenda, the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

All the shares representing the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the current corporate name of the Company « Domain Invest S.A.» into «DI SA». The amendment of article 1 of the Articles thereof shall be realised upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Third resolution*

The Meeting resolves to change the corporate object of the Company. The Company's corporate object is henceforth as follows:

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, the sale, the management and the valuation of domain names on Internet, on its own behalf and on behalf of third parties. The Company may acquire, develop and use any techniques and instruments necessary for the exploitation and the management of its domain names. The Company may also commercialise these techniques and instruments.

3.2. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and deal with the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of its group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company of its group or person. In any case, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may acquire any intellectual property, trade marks, patents or others rights, use any techniques and instruments in relation with or necessary to efficiently manage the intellectual property, trade marks, patents or others, and proceed with the registration of any rights in relation to the intellectual property, trade marks, patents or others.

3.6. The Company can also hold, operate, develop, sell or rent real-estate, land and other properties, located at Luxembourg or abroad.

3.7. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or real estate property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

The amendment of article 2 of the Articles thereof shall be realised upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Fourth resolution*

The Meeting unanimously resolves to exchange each existing preferred share without nominal value against two new preferred shares without nominal value and, as a result, to increase their numbers twofold so that the share capital is represented by 1,516 preferred shares without nominal value and by 7,500 ordinary shares without nominal value.

The Meeting unanimously acknowledges and agrees that, the share capital remaining unchanged, the accounting par value of each existing ordinary or preferred share decreases accordingly.

The amendment of article 3 of the Articles thereof shall be realized upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Fifth resolution*

*Creation of the Preferred A Shares class*

The Meeting resolves to create a class of Preferred Shares without nominal value, the Preferred A Shares class.

*Issuance of Preferred A Shares*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 4,998,650.- (four million nine hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty euro) in order to raise it from EUR 1,549,310.- (one million five hundred and forty-nine thousand three hundred and ten euro) to EUR 6,547,960.- (six million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and sixty euro) by the issuance of 5,140 (five thousand one hundred and forty) Preferred A Shares in favor of BIP Venture Partners S.A., Sicar and the Société Nationale de Crédit et d'Investissement - Luxembourg (SNCI) (the Preferred A Shareholders).

*Waiver of preferential subscription rights*

The Meeting further acknowledges the waiver by Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwiek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann, Roger Greden and Croissance Europe S.A. of their preferential subscription rights, in connection with the issuance of Preferred A Shares.

*Subscription - Payment*

Preferred A Shares are subscribed and paid up as follows:

1. BIP Venture Partners S.A., Sicar, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under number B 114.029 declares to subscribe to 2,570 Preferred A Shares by a contribution in cash of EUR 2,499,325.-, 100% of which is immediately paid up;

2. SNCI, a établissement bancaire public established at 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under number J0000001 declares to subscribe to 2,570 Preferred A Shares by a contribution in cash of EUR 2,499,325.-, 100% of which is immediately paid up.

BIP Venture Partners S.A., Sicar and SNCI are duly represented by, respectively, Marc Faber and Marco Goeler, pursuant to proxies signed ne varietur by them and by the undersigned notary, which will be attached to the present deed in order to be filed with such deed with the registration authorities.

The amount representing the payment of 100% of the contributions in cash in connection with the issuance of Preferred A Shares is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Acknowledgment of the capital increase*

The Meeting, henceforth composed of Shareholders and Preferred A Shareholders, acknowledges the capital increase by an amount of EUR 4,998,650.- (four million nine hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty euro) in order to raise it from EUR 1,549,310.- (one million five hundred and forty-nine thousand three hundred and ten euro) to EUR 6,547,960.- (six million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and sixty euro) by the issuance of 5,140 (five thousand one hundred and forty) Preferred A Shares.

*Amendment of article 3 of the Articles*

Consequently, the Meeting resolves to amend article 3 of the Articles, in accordance with the wording of this article as approved upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Sixth resolution*

*Creation of the Preferred B Shares class*

The Meeting resolves to create a class of Preferred Shares without nominal value, the Preferred B Shares class.

The Meeting resolves to convert the 1,516 (one thousand five hundred and sixteen) existing preferred shares into Preferred B Shares. The amendment of article 3 of the Articles thereof shall be realized on the occasion of the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Issuance of Preferred B Shares in consideration of contributions in cash*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,797,180.- (one million seven hundred and ninety-seven thousand one hundred and eighty euro) in order to raise it from EUR 6,547,960.- (six million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and sixty euro) to EUR 8,345,140.- (eight million three hundred and forty-five thousand one hundred and forty euro) by the issuance of 1,848 (one thousand eight hundred and forty-eight) Preferred B Shares in favour of ArticVision S.A. Holding, Bracht Philippe, Coucke Michel, De Guchteneere Eric, Frère Louis, Glaesener Thierry, Le Grelle Anita, Penning Christian, Penning John, Schneider Daniel, Schneider Pierre, Soconord Group S.A., Stein Bernard, Stein Lambert Claude, Le Hodey Philippe and Mestdag Philippe.

*Waiver of preferential subscription rights*

The Meeting acknowledges the waiver by the Preferred A Shareholders, Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwiek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann, Croissance Europe S.A., SNCI and BIP Venture Partners S.A., Sicar of their preferential subscription rights, in connection with the issuance of Preferred B Shares.

*Subscription - Payment*

Preferred B Shares are subscribed and paid up as follows:

1. ArticVision S.A. Holding, with registered address at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under number B 98.836, declares to subscribe to 154 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 149,765.-, 100% of which will be immediately paid-up.

2. Bracht Philippe, with address at 147 Av. W. Churchill, B-1180 Brussels, Belgium, declares to subscribe to 156 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 151,710.- 100% of which will be immediately paid-up.

3. Coucke Michel, with address at 99 rue F. Pelletier, B-1030 Brussels, Belgium, declares to subscribe to 20 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 19,450.-, 100% of which will be immediately paid-up.

4. De Guchteneere Eric, with address at 12, Singel, B-1650 Beersel, Belgium, declares to subscribe to 514 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 499,865.- 100% of which will be immediately paid-up.

5. Frère Louis, with address at 106, avenue de l'Observatoire B-1180 Brussels Belgium, declares to subscribe to 103 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 100,167.5 100% of which will be immediately paid-up.

6. Glaesener Thierry, with address at 3, rue Calmes, L-1310 Luxembourg, declares to subscribe to 130 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 126,425.- 100% of which will be immediately paid-up.

7. Le Grelle Anita, with address at rue Marconi, 123, B-1190 Brussels, Belgium, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 50,570.-, 100% of which will be immediately paid-up.

8. Penning Christian, with address at 9, rue des Bois, L-4981 Reckange-sur-Mess, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 50,570.-, 100% of which will be immediately paid-up.

9. Penning John, with address at 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of 50,570.-, 100% of which will be immediately paid-up.

10. Schneider Daniel, with address at 40, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, declares to subscribe to 103 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 100,167.5, 100% of which will be immediately paid-up.

11. Schneider Pierre, with address at 21, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg declares to subscribe to 130 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 126,425.-, 100% of which will be immediately paid-up.

12. Soconord Group S.A., a Belgian société anonyme, having its registered office at Avenue Louise, 287 Bte 15, B-1050 Brussels, Belgium, registered with the Register of Commerce of Bruxelles, under number BE0429411179, declares to subscribe to 20 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 19,450.-, 100% of which will be immediately paid-up.

13. Stein Bernard, with address at Ferme de Klingelbour, L-8154 Bridel, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 50,570.-, 100% of which will be immediately paid-up.

14. Stein-Lambert Claude, with address at Ferme de Klingelbour, L-8154 Bridel, declares to subscribe to 155 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 150,737.5, 100% of which will be immediately paid-up.

15. Le Hodey Philippe, with address at 23, avenue de l'Horizon à B-1150 Brussels, Belgium declares to subscribe to 103 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 100,167.50.-, 100% of which will be immediately paid-up.

16. Mestdag Philippe, with address at Drève du Caporal 44, B-1180 Brussels, Belgium, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of contribution in cash of EUR 50,570.-, 100% of which will be immediately paid-up.

Bracht Phillipe, Coucke Michel, Le Grelle Anita ,Soconord Group S.A., Le Hodey Philippe and Mestdag Philippe are all validly represented by Louis Frère, ArticVision S.A. Holding and De Guchtenerre Eric by Jerome Wittamer, and Glaesener Thierry, Penning Christian, Penning John, Schneider Pierre, Stein Bernard and Stein-Lambert Claude by Daniel Schneider, all by virtue of proxies signed ne varietur by them and the undersigned notary, which shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The amount representing the payment of 100% of the contributions in cash regarding the issuance of Preferred B Shares is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Acknowledgment of the capital increase*

The Meeting, henceforth composed of the Shareholders, the Preferred A Shareholders and the subscribers listed in the present resolution, acknowledges the share capital increase by EUR 1,797,180.- (one million seven hundred and ninety-seven thousand one hundred and eighty euro) in order to raise it from EUR 6,547,960.- (six million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and sixty euro) to EUR 8,345,140.- (eight million three hundred and forty-five thousand one hundred and forty euro) by the issuance of 1,848 (one thousand eight hundred and forty-eight) Preferred B Shares.

*Amendment of article 3 of the Articles*

Consequently, the Meeting resolves to amend article 3 of the Articles regarding the share capital, in accordance with the wording of this article as approved upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

*Seventh resolution*

*Issuance of Preferred B Shares in consideration of contribution in kind*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,467,935.- (three million four hundred and sixty-seven thousand nine hundred and thirty-five euro) in order to raise it from EUR 8,345,140.- (eight million three hundred and forty-five thousand one hundred and forty euro) to EUR 11,813,075.- (eleven million eight hundred and thirteen thousand seventy-five euro) by the issuance of 3,566 (three thousand five hundred and sixty-six) Preferred B Shares in favour of ArticVision S.A. Holding, Bedoret Jacques, Bracht Philippe, Coucke Michel, Delvigne Marie Noëlle, De Bauw François, de Spoelberch Rodolphe, Frère Louis, Greden Roger, Hotimsky Marc, Lachowsky Paul, Leempoel Martin, Leempoel Sébastien, Leempoel Jonathan, Massart François, Rosier Claude, Soconord Group S.A., ter Hark Eric, Transfiduciaire AG, Van Ginderdeuren André, Walckiers Georges and Wulverdonck Investment S.A..

*Waiver of preferential subscription rights*

The Meeting acknowledges the waiver by the Preferred A Shareholders, the preferred shareholders having subscribed to class B Shares by a contribution in cash pursuant to the sixth resolution, Lutz Berneke, Xavier Buck, Marco Houwen, Jérôme Wittamer, Paul R. Keating, Frederick Schiwiek, Eric de Guchteneere, Markus Schnermann, and Croissance Europe S.A. of their preferential subscription rights, in connection with the issuance of Preferred B Shares.

*Subscription - Payment*

Preferred B Shares thus issued are subscribed and paid up as follows:

1. ArticVision S.A. Holding, with registered address at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under number B 98.836 declares to subscribe to 260 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 252,850.-.
2. Bedoret Jacques, with address at 55, avenue Leo Errera, B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,750.-.
3. Bracht Philippe, with address at 147, Av. W. Churchill, B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
4. Coucke Michel, with address at 99, rue F. Pelletier, B-1030 Brussels, Belgium declares to subscribe to 76 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 73,910.-.
5. Delvigne Marie Noëlle, with address at 10 Via Agostino Bertani, I-20154 Milano, Italy, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
6. De Bauw François, with address at 40, avenue Herbert Hoover, B-1200 Brussels, Belgium declares to subscribe to 206 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 200,335.-.
7. de Spoelberch Rodolphe, with address at 20, rue Stallaert, B-1050 Brussels, Belgium declares to subscribe to 1030 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 1,001,675.-.
8. Frère Louis, with address at 106, avenue de l'Observatoire, B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 206 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 200,335.-.
9. Greden Roger, with address at 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg declares to subscribe to 156 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 151,710.-.
10. Hotimsky Marc, with address at 76 ELM Park Road London SW36AU UK declares to subscribe to 286 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 278,135.-.
11. Lachowsky Paul, with address at 58, Saint-Bernard Street, B-1060 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
12. Leempoel Martin, with address at avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
13. Leempoel Sébastien, with address at avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
14. Leempoel Jonathan, with address at avenue des Eglantiers, 10b à B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.
15. Massart François, with address at 7, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.

16. Rosier Claude, with address at 387, Tervurenlaan, B-1150 Brussels Belgium declares to subscribe to 78 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 75,855.-.

17. Soconord Group S.A., a Belgian société anonyme, having its registered office at Avenue Louise, 287 Bte 15, 1050 Brussels (Belgium), registered with the Register of Commerce of Bruxelles, under number BE0429411179, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.

18. ter Hark Eric, with address at 18 AV. Ernst Solvay, B-1310 La Hulpe, Belgium declares to subscribe to 78 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 75,855.-.

19. Transfiduciaire AG, a Swiss company, having its registered office at 13, Via Pretorio, 6900 Lugano, Switzerland, registered with the Register of Commerce of Switzerland, under number CH-514.3.000.399-8, declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.

20. Van Ginderdeuren André, with address at 102/8, avenue de l'Observatoire, B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 308 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 299,530.-.

21. Walckiers Georges, with address at 44, Av Montjoie, B-1180 Brussels, Belgium declares to subscribe to 52 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 50,570.-.

22. Wulfsdonck Investment S.A. with registered address at 40-48, Av. Herrmann-Deliaux, B-1160 Brussels, Belgium declares to subscribe to 310 Preferred B Shares, by way of a contribution in kind of a claim held against the Company, for an amount of EUR 301,475.-.

Except for Louis Frère who is present, ArticVision S.A. Holding is validly represented by Jerome Wittamer, Roger Greden by Xavier Buck and the other subscribers to Preferred B Shares listed in the present resolution are all validly represented by Louis Frère, by virtue of proxies signed ne varietur by them and the undersigned notary, which shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Auditor report*

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, the contributions in kind of claims have been the subject of a report prepared by CLERC - Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A , external auditor (Réviseur d'entreprise), dated September 9, 2009 (the Report).

The Report concludes as follows:

« Nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and the par value of the 3,566 new shares of DOMAIN INVEST S.A. to be issued in exchange. »

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Acknowledgment of the capital increase*

The Meeting, henceforth composed of the Shareholders, the Preferred A Shareholders and the subscribers to Preferred B Shares, acknowledges the capital increase by an amount of EUR 3,467,935.- (three million four hundred and sixty-seven thousand nine hundred and thirty-five euro) in order to raise it from EUR 8,345,140.- (eight million three hundred and forty-five thousand one hundred and forty euro) to EUR 11,813,075.- (eleven million eight hundred and thirteen thousand seventy-five euro) by the issuance of 3,566 (three thousand five hundred and sixty-six) Preferred B Shares.

#### *Amendment of article 3 of the Articles*

Consequently, the Meeting resolves to amend article 3 of the Articles regarding the share capital, in accordance with the wording of this article as approved upon the restatement of the Articles prescribed in the eighth resolution below.

#### *Eighth resolution*

As a consequence of the change of the corporate name, the amendment of the corporate object and successive capital increases, following the second to seventh resolutions, the Meeting resolves to approve the amendment and restatement of the Articles of the Company, as follows and without however making other changes to the corporate object, as amended and approved under the third resolution:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

#### **Art. 1. Name.**

The name of the company is "DI SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles) and if any, by an agreement between the shareholders binding toward the Company. An agreement between the shareholders is binding toward the

Company if it has been signed by the Company acting through its board of directors or an authorized representative of it.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board).

2.2. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The registered office may be transferred outside the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, taken by unanimous vote.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, the sale, the management and the valuation of domain names on Internet, on its own behalf and on behalf of third parties. The Company may acquire, develop and use any techniques and instruments necessary for the exploitation and the management of its domain names. The Company may also commercialise these techniques and instruments.

3.2. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and deal with the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of its group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company of its group or person. In any case, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may acquire any intellectual property, trade marks, patents or others rights, use any techniques and instruments in relation with or necessary to efficiently manage the intellectual property, trade marks, patents or others, and proceed with the registration of any rights in relation to the intellectual property, trade marks, patents or others.

3.6. The Company can also hold, operate, develop, sell or rent real-estate, land and other properties, located at Luxembourg or abroad.

3.7. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or real estate property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eleven million eight hundred and thirteen thousand seventy-five euro (EUR 11,813,075.-), represented by:

- seven thousand five hundred (7,500) ordinary shares, without par value (the Ordinary Shares), held by ordinary Shareholders (the Ordinary Shareholders);

- five thousand one hundred forty (5,140) preferred A shares, without par value (the Preferred A Shares), held by preferred A Shareholders (the Preferred A Shareholders);

- six thousand nine hundred thirty (6,930) preferred B shares, without par value (the Preferred B Shares), held by preferred B Shareholders (the Preferred B Shareholders).

5.2. The Preferred A Shares and the Preferred B Shares are hereinafter referred to as the Preferred Shares, the Preferred Shares and the Ordinary Shares being hereinafter referred to as the Shares. The Preferred A Shareholders and the Preferred B Shareholders are hereinafter referred to as the Preferred Shareholders, the Preferred Shareholders and the Ordinary Shareholders being referred to as the Shareholders.

5.3 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 The Shares are transferable, in accordance with (i) the conditions stated by the Law and (ii) any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders (including notably the Shareholders Agreement, dated October 2, 2009, entered into by and between the Company and all Shareholders, as amended, as the case may be). (the Shareholders Agreement).

6.3 The conditions, provisions and restrictions applicable to the transfer of shares are provided by the Company to any acquiring candidate, following a written and reasoned demand, subject to the undertaking by the latter to comply with all conditions in connection with such communication (including notably any confidentiality agreement).

6.4 A transfer carried out in compliance with the Articles shall only be valid and binding toward the Company provided the execution by the acquiring third party of all agreements in force and entered from time to time into by and between the Shareholders (including notably the Shareholders Agreement).

6.5 A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.6 A Share(s) transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorized representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a Share transfer other documents proving the agreement between the transferor and the transferee.

6.7 The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.8 The Preferred Shareholders benefit from a priority right at the time of any distribution of profit or in the event of liquidation. In this respect, the Preferred Shares benefit from a priority payment as well as preferred output, without prejudice to any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1 Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, whether Shareholders or not.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number and their remuneration in accordance with the provisions provided by any agreement between the Shareholders. Directors are appointed for six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without reasonable grounds) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. This permanent representative is subjected to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the remaining directors may fill the vacancy temporary until the final appointment is made by the next General Meeting in accordance with the provisions provided by any agreement between the Shareholders.

7.2 Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly in accordance with the provisions provided by any agreement between the Shareholders. If the day-to-day man-

agement is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

### 7.3 Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the General Meeting.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two directors, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg, unless otherwise agreed by the directors in case of extraordinary circumstances.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors by mail, fax or e-mail followed by a fax at least ten (10) days in advance, except in case of emergency, in which case the meetings of the Board can be held within a 2 (two) days notice. In this case, the nature and circumstances of this emergency are set forth in the notice of the meeting. Any notice will indicate the date, time, place and the agenda of the meeting and will be sent to the latest address indicated by the members of the Board to the Company. Any director is entitled to add an item to the agenda if written request (by mail, fax or e-mail followed by a fax) is made to the chairman or to the two directors having initialed the meeting, this request being made within 2 (two) days notice before the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board. A director can only represent one of her or his colleagues.

(vi) Without prejudice to the provisions of any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders, the Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. Each director is entitled to one (1) vote. If qualified majorities are provided by any agreement in force between the Shareholders, resolutions of the Board are validly taken by the majorities envisaged herein. In the event of tie, the Shareholders Agreement applies. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by video conference. The participation by this means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held. These resolutions bear the date of the last signature.

(ix) Any director having a conflict of interest with the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Meeting.

### 7.4 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

### **Art. 8. Liability of the directors.**

The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 9. General meeting of Shareholders.**

#### 9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings of Shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices. Registered letters indicating the agenda for the meetings, must be sent to the Shareholders at least fifteen days before the date on which the General Meeting is held, to their address indicated in the registered shares register but without the Company having to justify that these letters reached their recipient. Evidence that these letters have been sent by post can however be required from the Company.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice and validly deliberate on all the items of the agenda resolved by an unanimous agreement between the Shareholders.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any Shareholder may participate in any General Meeting by video conference. The participation in a meeting by this means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Any Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received by the Company prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Without prejudice to the provisions of any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Without prejudice to the provisions of any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders, the extraordinary General Meeting may amend the Articles only if (i) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company and (ii) at least one-half of the share capital is represented. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At each of the General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast. If close majorities are provided for in any agreement entered into by and between the Shareholders from time to time, those majorities must be observed by the General Meeting.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company, the transfer of the registered office, the transfer of the central administration office within the meaning of article 2 of the Law and the transfer of the majority of the operations of the Company abroad require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

#### **IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

##### **Art. 10. Financial year and Approval of annual accounts.**

10.1 The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

10.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the directors and statutory auditors towards the Company.

10.3 One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

10.4 The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Friday of June of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

10.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

##### **Art. 11. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

11.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

11.3 The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

##### **Art. 12. Allocation of profits.**

12.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of, without prejudice to the provisions of any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders, it may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. The provisions of any agreement entered from time to time into by and between the Shareholders must be observed.

12.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises, as the case may be, must verify whether the above conditions have been fulfilled.

12.4 By decision of the extraordinary General Meeting, all or part of the profits and reserves other than those which the Law or the Articles prohibits to distribute can be affected with the amortization of the capital by way of redemption at the nominal value of all the Shares or part of those indicated by drawing, without the expressed capital being reduced.

12.5 The repaid securities are cancelled and replaced by redeemed shares which benefit from the same rights as the cancelled securities, except the right of repayment of the contribution and the right of participation in the distribution of a first dividend allotted to the Shares not redeemed.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

13.2 The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them, without prejudice to the provisions of any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders. The provisions of any agreement entered from time to time into by and between the Shareholders (including the Shareholders Agreement) are to be observed in the framework of any envisaged distribution of a surplus.

## VII. General provisions

### Art. 14. General provisions.

14.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, delivered by post, fax or e-mail followed by a fax.

14.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

14.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference can be affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

14.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement in force and entered from time to time into by and between the Shareholders.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company, for a period ending at the annual general meeting to be held in 2014:

(i) BIP Venture Partners S.A., Sicar, represented by its permanent representative Marc Faber, born on July 2, 1958 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg Weimershof;

(ii) Louis Frère, born on May 3, 1953, in Roma, Italia, with professional address at 106, avenue de l'Observatoire, B-1180, Brussels, Belgium.

Therefore, the Board of the Company is composed of the following directors:

(i) Xavier Buck

(ii) Frederick Schiwiek

(iii) Paul Keating

(iv) BIP Venture Partners S.A., Sicar represented by its permanent representative Marc Faber

(v) Louis Frère

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the company in order to reflect the above changes with power authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Shares and to any formalities of publication or filing of documents.

114073

*Estimate Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 8,000.- (eight thousand euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: X. BUCK, J. WITTAMER, A. BRAQUET, M. FABER, M. GOELER, L. FRÈRE, D. SCHNIEDER et H. HELLINCKX.  
Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42343. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147055/1223.

(090177566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.079.

*Extrait du procès-verbal*

*de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Erica GOEDERT, demeurant B-3090 OVERIJSE, Mommaertstraat, 110, Monsieur Paul OTTOY, demeurant B-3090 OVERIJSE, Mommaertstraat, 110, Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 LUXEMBOURG, 2, place de Strasbourg et Monsieur Jean-August CLOOTS, demeurant B-2900 SCHOTEN, Donclaan, 21, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

*Extrait de la réunion*

*du Conseil d'Administration du 26 juin 2009*

Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 LUXEMBOURG, 2, place de Strasbourg, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009145282/23.

(090175932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Capstar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Capstar Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.102.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPSTAR HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 84.102,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 297 du 22 février 2002.

La séance est ouverte à 9.3 0 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en CAPSTAR S.A., SPF.

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de CAPSTAR S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé, modification y afférente de l'article 4 des statuts.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts sont remplacés par le texte suivant:

La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CAPSTAR S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CAPSTAR S.A., SPF.

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 297 du 22 février 2002), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5, 6 et 7 de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009147486/85.

(090178621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Belbruck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 59.902.

*Extrait du procès-verbal*

*de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009145283/18.

(090175891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

*Extrait des résolutions prises*

*par les associées en date du 30 octobre 2009*

Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009, les gérants A suivants ont démissionné de leur mandat:

- Mme Fanny AUENALLAH

- M. Cédric BRADFER

Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009,

- M. Grégory CENTURIONE, chartered accountant, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt;

- M. Patrick ROCHAS, chartered accountant, né à Chatou (France), le 21 avril 1953, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt;

- Mme Christel DI MARCO, junior manager corporate affairs, née à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

ont été nommés comme gérants A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour REF IV Luxembourg S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009145285/25.

(090175828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

### **Clearinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 34.387.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> Romain LUTGEN  
Domiciliataire

Référence de publication: 2009145438/11.

(090176232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

### **Eurolog3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.193.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 novembre 2009*

Le mandat des administrateurs, à savoir Madame Sylvie TALMAS né le 3 avril 1974 à Rocourt (Belgique), Monsieur Jean-Marc FABER né le 7 avril 1966 à Luxembourg et Monsieur Gautier KAIFFER né le 1<sup>er</sup> septembre 1980 à Thionville (France) demeurant tous les trois professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
EUROLOG 3 S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009145288/18.

(090176416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

### **Europolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.494.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 novembre 2009*

Le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Christophe MOUTON né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), Monsieur Manuel BORDIGNON né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette et Mademoiselle Carole MENCARELLI née le 28 août 1979 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant professionnellement tous les trois au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée de 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
EUROPOLIS S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009145290/17.

(090176419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Fontgrande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.531.

—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2009*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Alain MARTINEAU, demeurant 58, route des Gardes - F-92190 Meudon;
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145329/19.

(090176519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Regulator Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.188.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'associée unique en date du 15 octobre 2009*

Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009, les gérants suivants ont démissionné de leur mandat

- Mme Fanny AUENALLAH
- M. Cédric BRADFER

Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009,

- M. Grégory CENTURIONE, chartered accountant, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt;
- M. Patrick ROCHAS, chartered accountant, né à Chatou (France), le 21 avril 1953, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt;
- Mme Christel DI MARCO, junior manager corporate affairs, née à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

ont été nommés gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Regulator Luxembourg S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009145292/25.

(090175824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**The Netherlands International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.475.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "The Netherlands International Investment S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.74.475, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on the 21<sup>st</sup> February 2000, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7<sup>th</sup> June 2000, number 406,

Lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on the 22<sup>nd</sup> April 2005, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11<sup>th</sup> October 2006, number 1912, (the "Mémorial").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this Meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1 Decision to put the company into liquidation;

2 Discharge to the Directors of the Company;

3 Appointment of Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg as liquidator and determination of its powers;

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company.

*Second resolution*

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Directors of the Company, being Mrs. Marie Hélène Claude and Mr. Pascal Roumigié, concerning their mandate until today.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint as liquidator, as required by article 32 of the Articles:

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 142.389 (the "Liquidator"), represented at the Meeting and which declares to accept such mandate.

The shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The Liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provision for the payment of the debts.

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société à responsabilité limitée "The Netherlands International Investment S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.475, constituée suivant acte de constitution reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 7 juin 2000,

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1912 du 11 octobre 2006, ("Acte").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire;
2. Décharge au gérant de la Société;
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs Mme Marie Hélène Claude et Mr Pascal Roumiguié pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée, en vertu de l'article 32 de l'Acte, nomme comme liquidateur: Alter Domus Liquidation Services Sàrl, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 142.389 (le "Liquidateur"), représenté à l'Assemblée et déclarant accepter ce mandat.

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura les droits et les devoirs tels que déterminées ci-dessous.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que visés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tels que modifiés, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans la mesure du nécessaire.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui a été donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à la raison du présent acte, sont estimés à 1.400.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture du présent acte faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39510. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147451/137.

(090178666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Kaupthing Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.157.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 2 juillet 2009*

En date du 2 juillet 2009, les actionnaires de la Société, agissant en qualité de société de gestion de Kaupthing Investment Funds, fonds commun de placement, ont décidé:

- D'accepter les démissions de Andri V. Sigurdsson, né le 10 décembre 1972 à Reykjavik en Islande et résidant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2009; et de Birgir Örn Arnarson, né le 1<sup>er</sup> mars 1971 et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande et Thorarinn Sveinsson, né le 26 Juin 1964 à Siglufjordur en Islande et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande, tous deux démissionnaires en date du 2 juillet 2009;

- De nommer Margret Sveinsdóttir, née le 27 Septembre 1960 à Arskogshreppi en Islande et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande, en qualité de Président du Conseil, Omar Kaldal, né le 4 octobre 1972 à Reykjavik en Islande et résidant au Raudalaekur 34, 105 Reykjavik en Islande et Jökull H. Ulfasson, né le 20 juillet 1963 à Reykjavik en Islande et résidant au Mururimi 13, 112 Reykjavik en Islande, en qualité d'administrateurs de la Société et ce en remplacement de Andri V. Sigurdsson, Birgir Örn Arnarson et Thorarinn Sveinsson, tous trois démissionnaires en date du 2 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009145294/23.

(090176463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

—  
EXTRAIT

En date du 11 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de Madame Meike Lakerveld et Monsieur Bart Zech, en tant que gérants, sont acceptées avec effet immédiat.

- Madame Marjoleine van Oort et Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet Immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme  
Quebec Nominees Limited  
Signature

Référence de publication: 2009145295/18.

(090175810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

—  
Est nommée réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés, avec effet au 23 octobre 2009 pour l'exercice clos au 31 décembre 2007:

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145363/13.

(090176321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Ocean Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 145.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.097.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 6 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet Immédiat.

- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme  
Frank Walenta

Référence de publication: 2009145296/16.

(090175807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 143.183.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 20 octobre 2009*

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de Agnes Csorgo à la fonction de gérante de classe B du Conseil de Gérance avec effet immédiat.
- De nommer Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de classe B du Conseil de Gérance avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145303/16.

(090176064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.847.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 3 novembre 2009, LAC/2009/46171, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 82.847, constituée selon acte du notaire Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 4 du 2 janvier 2002, non modifié depuis cette date,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009145853/22.

(090176328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Martley ENOP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 120.802.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145304/16.

(090175794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 18.155,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

## EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les gérants Frank Walenta et Johanna Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont devenus des gérants de classe B;
- Peter Goddard, avec adresse professionnelle 55 Bishopsgate Londres EC2N 3AS Royaume Uni, est élu nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145306/17.

(090176060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Espim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.352.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée:

- prend acte de la démission de:

\* Monsieur Hans-Martin Kuske né le 12 décembre 1939 en Allemagne, domicilié à L-1250 Luxembourg, 73, avenue du Bois de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

- décide de nommer:

\* Monsieur Roland De Cillia né le 16 mars 1968 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon comme administrateur et administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- décide de renouveler:

\* Le mandat de Commissaire aux comptes de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. (anciennement Kartheiser Management S.à r.l.), L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009145309/21.

(090176000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Crosscheck (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.538.

Par la présente, je vous informe que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Ian SLACK, est la suivante avec effet rétroactif au 19 octobre 2009:

Les Sables Blancs

Le Mont à la Brune

St Brelade

JE3 8FL JERSEY

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009145311/17.

(090176010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Martley ENOP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.809.

—  
EXTRAIT

En date du 10 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145312/16.

(090175793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Northern Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 9 février 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Maurice HOUSSA, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg;
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Maurice HOUSSA, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme AUDITEURS &amp; ADMINISTRATEURS ASSOCIES, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145330/21.

(090176517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**G5 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.316.

—  
Par la présente, je vous informe que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Ian SLACK, est la suivante avec effet rétroactif au 19 octobre 2009:

Les Sables Blancs  
Le Mont à la Brune  
St Brelade  
JE3 8FL JERSEY

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009145313/17.

(090176014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 246.004.350,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 97.403.—  
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Adam Whiteside Meehan, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 31 mai 2009.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145314/16.

(090175786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Sogeva Participations S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.485.—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Théo Worré, résidant au 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12 rue de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant au 45A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg.

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, résidant au 2 Op Der Hobuch, L-5832 Fentange, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009145335/21.

(090176511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Caberwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 111.665.—  
EXTRAIT

En date du 2 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 2 novembre 2009.
- Monsieur Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145316/16.

(090175781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 229.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

—  
EXTRAIT

En date du 2 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec au 2 novembre 2009.
- Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme  
Frank Walenta

Référence de publication: 2009145317/16.

(090175779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**LD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.791.

—  
L'adresse correcte de Louis-Pascal Halary, administrateur et administrateur-délégué, et de François Halary, administrateur, est la suivante: Clinique Beaulieu, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 octobre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Victor Gillen, avec adresse au 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- Louis-Pascal Halary, avec adresse à Clinique Beaulieu, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France
- François Halary, avec adresse à Clinique Beaulieu, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145926/22.

(090177002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

—  
En date du 13 novembre 2009, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer comme nouveau membre du conseil de surveillance Dr Helmut Eschwey résidant à Zellerhornstrasse, 9, 83229 Aschau im Chiemgau, Allemagne.

Cette nomination est faite pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMD Friction Group SA  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009145318/15.

(090175767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.956.

—  
*Extrait des résolutions circulaires des membres  
du conseil d'administration de la société intervenues en date du 27/08/2009*

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Thierry Afschrift à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

2. Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse de Monsieur Thierry Afschrift, qui est dorénavant domicilié 36, avenue Lequime, B-1640 Rhode-Saint-Genèse.

3. Le Conseil d'Administration prend acte du changement de dénomination sociale de «Thierry Afschrift & Partners» RCS Luxembourg B 126.966 en «Dragon Noir Invest S.à.r.l.» RCS Luxembourg B 126.966, domiciliée 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009145320/18.

(090176147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Sogeva Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2006*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Théo Worré, résidant au 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg.
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12 rue de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg.
- Monsieur François Tesch, résidant au 45A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg.

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, résidant au 2 Op Der Hobuch, L-5832 Fentange, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009145336/21.

(090176510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Maral Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.146.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 28 octobre 2009*

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, MAZARS et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145325/14.

(090176520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Acelux S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.924.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme gérant:

- ACELUX S.A. HOLDING, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009145337/24.

(090176471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Bisquit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 59.406.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 5 novembre 2009 à Luxembourg*

*Résolutions*

L'assemblée prend note de la nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Per-Eric ANDERSSON, 14, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

BISQUIT S.A.

ANDERSSON Per-Eric

Administrateur

Référence de publication: 2009145351/16.

(090176173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.887.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009*

L'Assemblée renomme comme réviseur d'entreprise:

- PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, rte d'Esch, L-1014 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

114089

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009145338/15.

(090176459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Infotechnique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

—  
EXTRAIT

*Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2009*

- Monsieur Jean-Charles MORISSEAU est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration avec effet au 21 octobre jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31.12.2010.

IF - EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009145339/15.

(090176373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Novare Energy S.A., Société Anonyme,  
(anc. Wanchai Europe S.A.).**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 60.119.

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WANCHAI EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 60.119, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 591 du 28 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 876 du 7 décembre 2000;

- suivant acte sous seing privé en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 480 du 26 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Samuel AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Angelika SILJAEW, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la société en NOVARE ENERGY S.A..

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3.- Transfert du siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en NOVARE ENERGY S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de NOVARE ENERGY S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société, à savoir Messieurs Patrick BELLAICHE (administrateur-délégué), Bob FABER et Alain HEINZ comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Samuel AKDIME, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 6 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol;
- Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur José Maria GRANA DOMINGUEZ, administrateur de sociétés, né à Marin (Espagne), le 25 juin 1965, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société anonyme HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A. (anc: HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A.), ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 110.094, pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: AKDIME - SILJAEW - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4130. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009145342/78.

(090176049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.649.

—  
*Gesellschafterbeschluss vom 21. Oktober 2009*

Die Gesellschafter der Christ Party & Catering Luxembourg S.à r.l. haben sich am Sitz der Gesellschaft zu einer außer-gewöhnlichen Gesellschafterversammlung eingefunden. Nach der Feststellung, dass 100% der Anteile anwesend sind, haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Frau Eva Maria Wichter - Christ, geboren am 23. Oktober 1960 in Überherrn, Hotelfachfrau, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Hauptstraße, 76, wird mit sofortiger Wirkung zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt.

2. Frau Wichter - Christ ist befugt, die Gesellschaft unter allen Umständen durch Ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Altwies, den 21. Oktober 2009.

Dieter Christ / Nikolaus Walter / Marco Christ

*Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter, Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009145340/18.

(090176310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**D.A.L. Holding, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 17.995.

—  
- Monsieur Laurent Wallenborn, né le 19/12/1972 à Luxembourg et demeurant à L-6211 Consdorf, 3, rue du Müllerthal est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Claude Cahen, démissionnaire.

- Les administrateurs Monsieur Thierry Hellers et Monsieur Gernot Kos ont changé leur adresse, la nouvelle adresse étant L-1273 Luxembourg, 19, Rue de Bitbourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009145343/18.

(090176302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

—  
*Extrait des décisions prises en date du 15 septembre 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de son poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2009.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme M. Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France) résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009145344/18.

(090176031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Cedamco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.349.

—  
*Extrait des résolutions prises  
lors de l'assemblée générale ordinaire du 02/11/2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère conforme

CEDAMCO S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009145345/23.

(090176243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Patron Project V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 147.440.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 6 novembre 2009, que la société Patron Investments S.à r.l. a cédé 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société Patron Project V S.à r.l. à la société Patron Capital (Europe) Limited, ayant son siège social au Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés des BVI.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2009145346/15.

(090176050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**KBC Conseil-Service, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 46.977.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 31 août 2009*

En date du 31 août 2009 le Conseil d'Administration:

- 1) a pris note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK comme administrateur en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- 2) a décidé de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, 17, Kerselarenstraat, B-3010 Leuven comme administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK. Monsieur Ignace VAN OORTEGEM terminera le mandat de son prédécesseur (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011).

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Karel de Cuyper / Antoon Termote

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009145364/16.

(090176380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Orient Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.243.

—  
*Extrait des résolutions prises  
lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale accepte la démission à compter du 9 octobre 2009 de M. Chun-Fu CHEN, administrateur de sociétés, né le 18 juin 1951 à Taipei City (Chine), demeurant Hsi-wei Street 94 San Chung City.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme  
ORIENT INVESTMENT S.A.  
Un mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2009145348/25.

(090176241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**NeoElectra Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.070.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October,  
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 97.982,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 22<sup>nd</sup>, 2009,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That ArcLight Luxembourg II S.à r.l. is the sole participant of NeoElectra Lux S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 147070 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 17, 2009 and published in the Mémorial C number 1474 of July 30, 2009.

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company by an amount of three hundred and eighty thousand three hundred and twenty Euro (EUR 380,320.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred and ninety-two thousand eight hundred and twenty Euro (€ 392,820), by the creation and the issuance of three hundred and eighty thousand three hundred and twenty (380,320) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription and paying-up by ArcLight Luxembourg II S.a r.l. of the three hundred and eighty thousand three hundred and twenty (380,320) new shares of one Euro (EUR 1.-) each, together with an issue premium of three million four

hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 3,422,880) by a contribution in kind of a claim held by ArcLight Luxembourg II S.a r.l. against the Company.

2) Amendment of Article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole participant decides to increase the capital of the Company by an amount of three hundred and eighty thousand three hundred and twenty Euro (EUR 380,320.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred and ninety-two thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 392,820.-), by the creation and the issuance of three hundred and eighty thousand three hundred and twenty (380,320) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

#### *Subscription and payment*

ArcLight Luxembourg II S.a r.l., prenamed, represented as aforementioned, has declared subscribe to three hundred and eighty thousand three hundred and twenty (380,320) new shares of one Euro (EUR 1.-) each, together with an issue premium of three million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 3,422,880.-) by a contribution in kind of a claim held by ArcLight Luxembourg II S.a r.l. against the Company in an amount of three million eight hundred and three thousand two hundred Euro (EUR 3,803,200.-).

Proof of such subscription and payment has been given by a certification dated October 22, 2009 from the managers of the Company relating to the existence and the amount of the claim held by the sole participant against the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the paragraph 1 of Article 7 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

"The capital of the Company is fixed at three hundred and ninety-two thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 392,820.-), represented by three hundred and ninety-two thousand eight hundred and twenty (392,820) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

#### *Expenses*

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand five hundred Euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, he signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Follows the french version:**

En l'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre,

Devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.982

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que ArcLight Luxembourg II S.à r.l. est le seul associé de NeoElectra Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147070 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1474 du 30 juillet 2009.

II. Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales d'un Euro (1,-EUR) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt Euros (380.320,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) à trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt Euros (392.820,-EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt (380.320) nouvelles parts sociales d'un Euro (1,-EUR) chacune.

Souscription et libération par ArcLight Luxembourg II S.à r.l. de trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt (380.320) nouvelles parts sociales d'un Euro (1,- EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (3.422.880,-EUR) par un apport en nature d'une créance détenue par ArcLight Luxembourg II S.à r.l. contre la Société.

2) Modification de l'article 7, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt Euros (380.320,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt Euros (392.820,-EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt (380.320) nouvelles parts sociales d'un Euro (1,- EUR) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire à trois cent quatre-vingt mille trois cent vingt (380.320) nouvelles parts sociales d'un Euro (1,- EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (3.422.880,- EUR) par un apport en nature d'une créance détenue par ArcLight Luxembourg II S.à r.l. contre la Société d'un montant de trois millions huit cent trois mille deux cents Euros (3.803.200,- EUR).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie par la présentation de la certification datée du 22 octobre 2009 des gérants de la Société relative à l'existence et au montant de la créance détenue par l'associé unique envers la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le paragraphe 1 de l'article 7 des statuts de la Société a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt douze mille huit cent vingt Euros (392.820,-EUR) représenté par trois cent quatre-vingt douze mille huit cent vingt (392.820) parts sociales d'un Euro (1,-EUR) chacune."

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009147453/137.

(090178641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 465.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.715.

Suite à la liquidation de Newell Ireland Finance LLC en date du 2 novembre 2009, les 18.620 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, de NEWELL LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l. détenues par Newell Ireland Finance LLC ont été transférées à Newell International Finance Co., un partnership établi et existant sous les lois d'Ecosse et ayant son adresse à The Ca'd'oro, 45 Gordon Street, Glasgow G1 3PE, Ecosse.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Dale METZ

Gérant

Référence de publication: 2009145349/15.

(090176159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Gilinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.613.

—  
*Extrait des résolutions prises lors  
de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2009*

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

GILINVEST S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009145350/15.

(090176240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Hotepar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.125.

—  
EXTRAIT

En date du 19 octobre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social de la Société du 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2009.

Démission de Madame Sandrine Antonelli de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2009.

Nomination de Monsieur Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2009 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2012.

Démission de TRUSTAUDIT S.à r.l. (anciennement TRUSTAUDIT S.A.), dont le siège social est situé 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 5 octobre 2009.

Nomination d'EXAUDIT S.A., dont le siège social est situé 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982, à la fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 5 octobre 2009 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009145842/24.

(090176280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.